

Lignes directrices de la FMH pour le développement des capacités des ONM

Les organisations nationales membres (ONM) jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'accès au traitement et l'amélioration de l'offre de soins pour les personnes vivant avec des troubles héréditaires de la coagulation. Pour ce faire, elles collaborent avec les professionnels de santé, les agences gouvernementales concernées et d'autres parties prenantes.

La Fédération mondiale de l'hémophilie (FMH) contribue à renforcer les capacités organisationnelles des ONM en leur apportant un soutien sous forme de subventions, de formations, d'assistance technique et de ressources telles que les **Lignes directrices de la FMH pour le développement des capacités des ONM**.

Ces **Lignes directrices de la FMH pour le développement des capacités des ONM** sont conçues pour aider les organisations nationales membres à développer leurs capacités sur la base des meilleures pratiques, dans des domaines tels que la gouvernance et le leadership, la gestion des bénévoles, la mise en œuvre des programmes et les relations avec les parties prenantes. Les Lignes directrices comprennent un cadre qui décrit le concept général et l'approche du développement des capacités organisationnelles, ainsi qu'un outil d'auto-évaluation conçu pour aider les ONM à comprendre, mesurer et améliorer leurs performances. L'approche globale est basée sur un processus d'auto-évaluation guidé qui encourage la participation active de différents groupes au sein de l'ONM afin de garantir un éventail de perspectives et de points de vue.

Cadre et domaines de compétences

Le cadre des **Lignes directrices de la FMH pour le développement des capacités des ONM** se concentre sur six composantes organisationnelles clés et sur les domaines de compétences pertinents associés à chacune d'elles. Les principes d'équité, de diversité et d'inclusion sont intégrés dans chaque composante. Au fur et à mesure que ces domaines de compétences au sein de chaque composante sont renforcés, la capacité des ONM à devenir une organisation bien gérée et gouvernée de manière responsable augmente en conséquence.

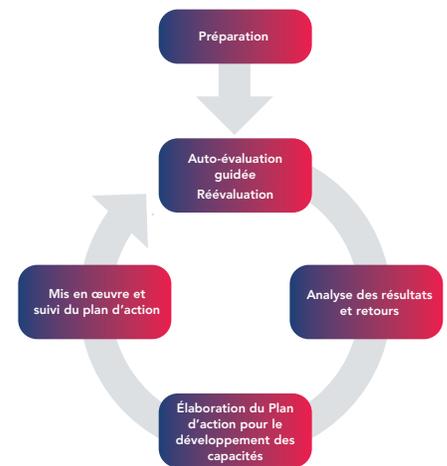


Processus de développement des capacités

Les **Lignes directrices de la FMH pour le développement des capacités des ONM** décrivent les différentes étapes du processus de développement des capacités d'une organisation.

Une partie essentielle de ce processus est l'exercice d'auto-évaluation guidé qui utilise l'outil d'évaluation des capacités des ONM comme guide. Les résultats de cet exercice alimentent le Plan d'action pour le développement des capacités de l'organisation, qui décrit les priorités stratégiques et les activités que l'ONM mettra en œuvre sur une période de trois ans.

Ensuite, une évaluation est réalisée pour déterminer les progrès accomplis. Une réévaluation peut également être réalisée pour suivre les changements sur une plus longue période.



À QUI sont destinées les Lignes directrices de la FMH pour le développement des capacités des ONM ?

Les **Lignes directrices de la FMH pour le développement des capacités des ONM** ont été conçues principalement pour les ONM de la FMH, mais toute organisation peut les adapter à son propre usage.

QUAND est il recommandé de procéder à une évaluation des capacités ?

La FMH recommande vivement qu'une évaluation des capacités soit effectuée lorsque les organisations :

- subissent d'importants changements de structure ou de direction ;
- participent à des programmes de la FMH tels que le programme PACT, l'Initiative pour les pays les moins avancés et les jumelages associatifs ;
- demandent le passage du statut d'ONM associée à celui d'ONM de plein droit.

COMMENT les ONM peuvent elles participer ?

Les ONM intéressées peuvent contacter leur gestionnaire régional respectif de la FMH ou envoyer un courriel à la FMH à l'adresse suivante : gdd@wfh.org.